

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24418957***Déposé
23-07-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0664529083

Nom(en entier) : **The Akkermansia Company**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Granbonpré 11
: 1435 Mont-Saint-Guibert**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS, DEMISSIONS,
NOMINATIONS

Ce jour, le premier juillet deux mille vingt-quatre.

(...)

Devant **Tim CARNEWAL**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société
"Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**A COMPARU**

(...)

la société anonyme "**The Akkermansia Company**", ayant son siège à Rue Granbonpré 11, 1435
Mont-Saint-Guibert, ci-après dénommée la "**Société**".

(...)

CONSTATATIONS**A. EXERCICE DE DROITS DE SOUSCRIPTION**Après cet exposé préalable, le comparant m'a ensuite prié de prendre acte des constatations
suivantes, et ce conformément à l'article 7:187 du Code des sociétés et associations:**I.** Du relevé de l'exercice des droits de souscription il résulte que l'exercice de 210 Stock Option
Warrants 2020 a été demandé.

Ce relevé sera conservé dans le dossier du notaire soussigné.

II. L'exercice d'un Stock Option Warrants 2020 donne le droit de souscrire à une (1) nouvelle action
ordinaire E, tel que déterminé lors de l'émission.**III.** Le capital est dès lors augmenté à concurrence de 2.100,00 EUR et porté de 929.110,00 EUR à
931.210,00 EUR.Ladite augmentation du capital est réalisée par la création de 210 actions de classe E, et participant
notamment aux résultats de la Société pour la totalité de l'exercice en cours.Lesdites nouvelles actions ont été souscrites en espèces à l'instant au prix total de 133,00 EUR, tel
que détaillé dans la liste dont question sous le point I. :(i) 10,00 EUR par action seront comptabilisés sur un compte "Capital", soit au total
2.100,00 EUR; et(ii) 123,00 EUR par action seront comptabilisés sur un compte "Primes d'émission", soit au
total 25.830,00 EUR. Le montant total de la prime d'émission, soit 25.380,00 EUR, sera affecté sur
un compte indisponible "primes d'émission".Chaque action est immédiatement libérée à concurrence de 100% sur un compte spécial numéro
BE09 0689 5269 8257 tel qu'il résulte d'une attestation bancaire délivrée par Belfius Banque &
Assurances en date du 21 juin 2024, qui a été transmise au notaire soussigné qui la gardera dans
son dossier.Les nouvelles actions, intégralement libérées, seront attribuées aux détenteurs de droits de
souscription, tels que repris dans le relevé précité.**IV.** L'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:*"Le capital de la société est fixé à 931.210,00 euros représenté par 93.121 actions, sans désignation
de valeur nominale, dont 16.960 Actions Ordinaires E et 6.150 Actions Ordinaires N (ci-après*

nommées individuellement ou ensemble « Action(s) Ordinaire(s) », 50.566 actions privilégiées de classe A (ci-après nommées individuellement ou ensemble « Action(s) A ») et 19.445 actions privilégiées de classe B (ci-après nommées individuellement ou ensemble « Actions(s) B »). Les Actions A et les Actions B sont des actions privilégiées (ci-après nommées individuellement ou ensemble « Action(s) Privilégiée(s) »). Il doit être entièrement et inconditionnellement souscrit. Les actions sont numérotées de 1 à 93.121.".

(...)

B. RENOUELEMENT ET FIN DE MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le comparant m'a également prié de prendre acte des constatations suivantes, suite à l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2024 :

I. Le mandat des administrateurs suivant a été renouvelé :

- la société ALOGIS, ayant son siège à Arendala 691, 224 80 Lund, Suède titulaire du numéro d'entreprise belge 1004.651.764, représentée de manière permanente par Monsieur Ola ERICI, née à Maria le 21 juin 1960 ;
- la société INNOVATION INDUSTRIES FUND COOPERATIEF U.A., ayant son siège à Pietersbergweg 285, 1105 BM, Amsterdam, Pays-Bas, titulaire du numéro d'entreprise belge 0701.881.013, représentée de manière permanente par Monsieur Caaj GREEBE, né à Herenveen, Pays-Bas, le 26 septembre 1984 ;
- la société à responsabilité limitée NORTHERN LIGHTS SOUTHERN CROSS BELGIUM, ayant son siège à 1060 Saint-Gilles, Rue de la Source 99 boîte 3, titulaire du numéro d'entreprise 0768.334.723, représentée de manière permanente par Monsieur Michael OREDSSON, né à Hel Trefald, Suède, le 28 avril 1960 ; la société à responsabilité limitée VIVES PARTNERS, ayant son siège à 1300 Wavre, Chemin du Stocquoy 1, titulaire du numéro d'entreprise 1004.227.835, représentée de manière permanente par Monsieur Philippe DURIEUX, né à Schaerbeek le 3 mai 1965 ;
- la société anonyme SEVENTURE PARTNERS, ayant son siège à 75007 Paris (France), rue de Montessuy 5 boîte 7, titulaire du numéro d'entreprise belge 0661.711.333, représentée de manière permanente par Madame Nora FREY, née à Muri, Suisse, le 4 novembre 1967 ;
- la société ALOPEKOS HOLDING, ayant son siège à Krooswijkhof 108, 1082 Amsterdam, Pays-Bas, représentée de manière permanente par Monsieur Willem DE VOS, né à Apeldoorn, Pays-Bas le 30 Octobre 1954 ;
- la société anonyme SPARAXIS, ayant son siège à 4000 Liège, Avenue Maurice-Destenay 13, titulaire du numéro d'entreprise 0452.116.307, représentée de manière permanente par Madame Sophie SAUVAGE, née à Seraing le 5 juin 1989; et,
- Monsieur John AGWUNOBI, né à Londres, Royaume Uni le 4 octobre 1964.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025.

Leur mandat ne sera pas rémunéré.

II. Il s'en suit que le mandat de la société anonyme SOPARTEC, ayant son siège à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Place de l'Université 1, titulaire du numéro d'entreprise 0402.978.679, représentée par Monsieur DURIEUX Philippe, prénommé, n'a pas été renouvelé et a par conséquent pris fin.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition de l'acte, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL
Notaire